
n° 2026-T-25

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

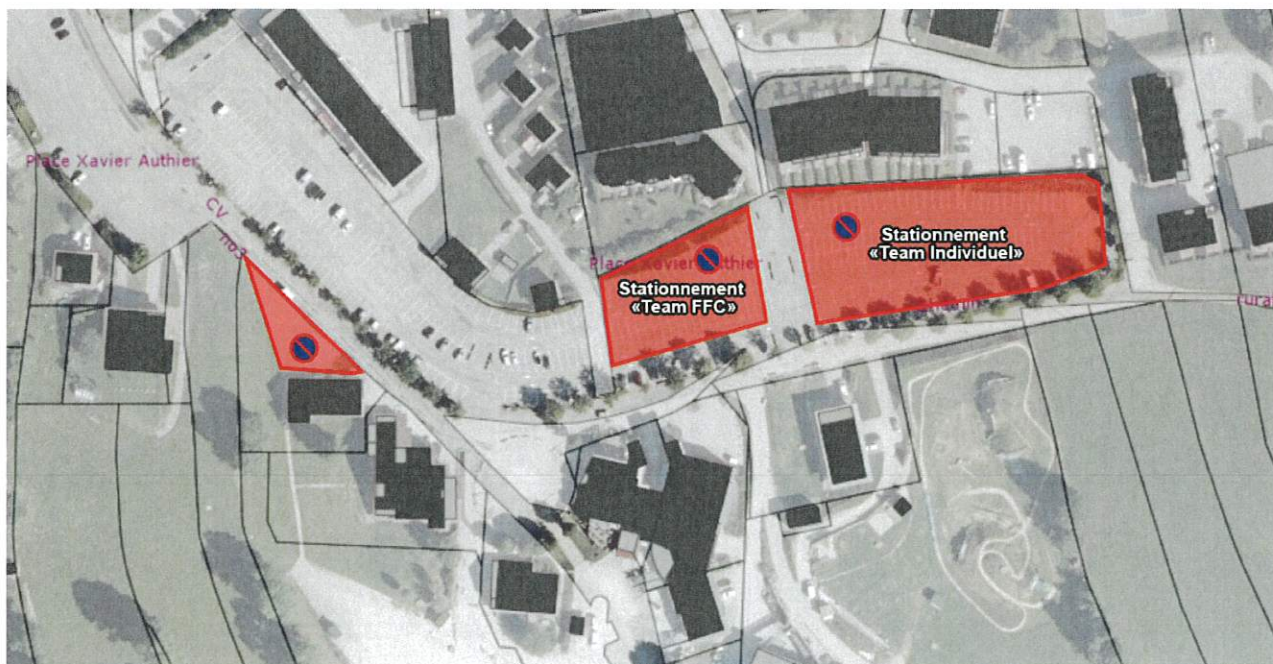
Vu la demande présentée par l'association VTT Mont d'Or, concernant l'organisation d'une coupe de France VTT DH les 13 et 14 juin 2026, en vue de réglementer le stationnement et la circulation pendant toute la durée de l'événement.

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - INTERDICTION DE STATIONNEMENT PLACE X. AUTHIER

Selon le plan ci-dessous, le stationnement sera limité sur la place Xavier AUTHIER aux endroits indiqués en rouge comme suit : interdiction de stationner du mercredi 10 juin 2026 - 20h au dimanche 14 juin 2026 20h.



Article 2 : CIRCULATION ET AUTORISATIONS D'ACCES

Les voies d'accès à Beau Soleil, et Bellevue l'Escale, centrales ou périphériques seront préservées par tout moyen mis en place et maintenu par l'organisateur, comme indiqué sur le plan.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 20/04/2026

Le Maire,
Gérard DEQUE

